



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Document d'accompagnement pédagogique de la campagne d'affiches sur la laïcité à l'école

Second degré

Septembre 2021

« La laïcité dans notre République, c'est d'abord l'expression de notre liberté [...], c'est aussi l'égalité entre toutes les religions [...], c'est enfin la fraternité [...]. En France, l'école de la République est laïque, car la laïcité garantit à tous les élèves et à tous les niveaux un enseignement consacré au seul culte du savoir et de la recherche, qui forgent les esprits libres et ouverts au monde. »

Robert Badinter,
hommage à Samuel Paty,
2 novembre 2020.

Présentation générale

Une campagne grand public pour promouvoir la laïcité à l'École

Ces quatre affiches font partie d'un ensemble de huit affiches (quatre à destination des 9-11 ans et quatre à destination des 12-18 ans) produites à l'occasion de la campagne nationale pour la promotion de la laïcité à l'École lancée en septembre 2021. La laïcité est un principe à valeur constitutionnelle inscrit dans l'article 1er de la Constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Cette campagne vise à faire comprendre que la laïcité dans le cadre scolaire, qui fait partie des valeurs et principes qui fondent notre contrat social, n'est pas un concept abstrait, mais une réalité concrète et positive dans la vie des élèves. Les affiches sont produites par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, à destination du grand public. Le QR code présent en bas à droite de chaque affiche renvoie à des contenus complémentaires sur la laïcité, consultables sur le site education.gouv.fr.

Une ressource pour une pédagogie de la laïcité

Cet ensemble d'affiches est aussi un support pédagogique qui permet d'explicitier aux élèves les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École. Cette ressource participe dès lors d'une pédagogie de la laïcité :

- En présentant différentes situations de la vie scolaire (le cours d'EPS, des temps d'enseignement en classe, des moments dans un espace dédié à la lecture ou au centre de documentation, des temps informels de récréation), les affiches rappellent le caractère transversal de la pédagogie de la laïcité, qui concerne tous les enseignants et personnels d'éducation.
- En inscrivant la laïcité dans l'expérience de vie des élèves, la campagne d'affichage montre des situations concrètes et quotidiennes rendues possibles par la laïcité à l'École. Elle permet ainsi d'en faciliter l'appropriation.
- Le slogan qui suit, « à l'école, au collège, au lycée on gagne tous à faire respecter la laïcité », permet de rappeler que la laïcité est un enjeu partagé à tous les niveaux du curriculum scolaire et par l'ensemble de la communauté éducative, comme fondement du service public d'éducation, tel qu'énoncé par l'article L.111-1-1 du code de l'éducation : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. » Ce slogan insiste par ailleurs sur la responsabilité partagée du respect (par soi-même et par autrui) de la laïcité dans le cadre scolaire, soulignant que ce respect sert l'intérêt général et que la laïcité est une forme de bien commun qui profite à tous (« on gagne tous »).

Cette pédagogie s'inscrit dans la continuité de la publication de la Charte de la laïcité à l'École affichée dans chaque établissement depuis 2013, du vademecum La laïcité à l'École élaboré par les différentes directions du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le Conseil des sages de la laïcité et dont la première édition date de 2018. Elle est réaffirmée avec force par le ministère à la rentrée 2021, l'École de la République étant notre « maison commune », avec la publication du guide sur l'idée républicaine, rassemblant des textes fondamentaux en la matière.

Ressources

- Charte de la laïcité à l'École
<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo33/MENE1322761C.htm>
- L'idée républicaine
<https://eduscol.education.fr/document/11192/download>
- La République à l'École
<https://eduscol.education.fr/document/11195/download>
- Vademecum « La laïcité à l'École »,
<https://eduscol.education.fr/document/1609/download>
- Parcours d'autoformation « Faire vivre les valeurs de la République »
<https://magistere.education.fr/f959>
- Cahier des charges de la formation à la laïcité et aux valeurs de la République
Référence à venir

Un levier pour promouvoir la laïcité comme valeur positive d'émancipation

La composition des affiches est identique pour toutes : elles présentent en gros plan ou plan moyen un groupe de deux à quatre adolescents qui partagent un moment de complicité lié à une ou plusieurs formes d'apprentissage. Chacune est associée à une phrase composée d'une proposition infinitive surlignée en blanc caractérisant la situation et d'une proposition principale récurrente surlignée en couleur, « c'est ça la laïcité ».

Ces différentes mises en situation permettent de montrer que la laïcité est fondamentalement positive et qu'elle constitue un vecteur d'émancipation et de bien-être ensemble, et non pas une contrainte qui viendrait limiter les libertés individuelles.

Chacune d'entre elles met en évidence un aspect de la vie quotidienne que la laïcité rend possible au sein de l'École, en lien avec les valeurs de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, précisément parce qu'elle conduit à ne pas faire de distinction entre les jeunes et à ne pas préjuger de leurs convictions personnelles. Peu importent leurs différences réelles ou supposées : la laïcité leur garantit qu'ils auront droit à la même École, dans les mêmes conditions.

Présentation de chaque affiche

L’affiche d’Inès, Lenny, Simon et Ava - L’École comme lieu de sociabilité et de fraternité pour apprendre à vivre ensemble

Cette affiche présente des jeunes discutant ensemble dans un espace de circulation et de détente d’un établissement scolaire. Plusieurs éléments peuvent être interrogés en classe. Que signifie « être ensemble » dans un établissement scolaire ? Quels sont les enjeux collectifs et individuels à « être ensemble » ? Quelles sont les conditions « d’un bien être ensemble » ? L’école et son cadre laïque qui garantit la **neutralité**, la **liberté** de chacun et l’**égalité** permettent d’assurer la **mixité**, c’est-à-dire de faire se rencontrer des élèves de différents milieux sociaux et culturels, et de faire vivre la **fraternité**.

L’affiche de Malia, Tidiane et Paloma - le sport comme moyen de vivre ensemble et de promouvoir l’égalité filles-garçons

Cette affiche présente des jeunes qui s’encouragent ou célèbrent un but ou une victoire sur un terrain de handball. Elle met en avant, à travers l’éducation physique et sportive et en particulier la pratique d’un sport collectif, les valeurs du sport, l’apprentissage de l’**égalité** et l’**équité**, ainsi que de la **fraternité**, par la nécessité pour des personnes différentes, quelles que soient leurs capacités ou quel que soit leur niveau de pratique, de se réunir, de jouer ensemble et de s’entraider. L’affiche met également en avant la mixité, indispensable dans l’apprentissage de l’**égalité filles-garçons** et la lutte contre les stéréotypes de genre.

De fait, la laïcité interdit de traiter différemment les personnes pour des raisons religieuses ou en fonction de leurs convictions : elle leur garantit, à toutes, une même place dans une seule équipe.

L’affiche de Romane, Elyjah et Alex - L’École comme lieu d’une culture commune et d’un apprentissage vecteur d’autonomie et d’émancipation

Cette affiche présente des jeunes qui lisent un cahier de cours dans une salle de classe. Le fait que les élèves travaillent sur le même cahier souligne qu’ils ont reçu le même cours, ce qui exprime un principe fondamental de l’école laïque, la garantie d’un enseignement fondé sur la **neutralité** et la **pluralité des connaissances** et conforme aux valeurs de la République, dans le but de construire l’**autonomie** des élèves.

Cet enseignement donne le cadre dans lequel les élèves développent leur réflexion, échangent et débattent, entre eux et avec le professeur, ce qui leur permet de comprendre les enjeux de la **liberté d’expression** et ses nécessaires limites dans le cadre collectif. L’École de la République enseigne ce qui est scientifiquement vérifiable et donc acceptable par tous sans tenir compte des sensibilités individuelles que chaque élève est invité à mettre en suspens le temps de l’école afin de se mettre en situation de recevoir tous les enseignements.

L'affiche d'Imrane, Axelle et Ismail - l'école comme lieu d'apprentissage d'une pensée libre et autonome

Cette affiche met en scène des jeunes dans un CDI en situation de recherche documentaire. Plusieurs éléments peuvent être analysés en classe. Les élèves ont **accès à l'information** à travers différentes sources (presse, livres, encyclopédies) qu'ils interrogent et confrontent pour répondre à un sujet. Ce travail de documentation est un exemple d'**apprentissage de l'esprit critique** pour apprendre à **penser par soi-même**, c'est-à-dire se mettre en position de mettre à distance, le temps de l'école, les croyances ou opinions héritées, afin de construire son libre-arbitre et sa capacité à user de sa **liberté de conscience**. L'affiche met enfin en avant la dimension collective de cet apprentissage. Le travail en groupe permet la confrontation des points de vue mais aussi de travailler la différence entre opinion, fait et croyance.

Présentation des finalités

Enjeux de la laïcité dans un établissement scolaire

À travers la diversité des situations présentées, les affiches permettent d'aborder les enjeux collectifs et individuels de la laïcité et des principes et valeurs qui lui sont associés, comme le précise la circulaire du 18 mai 2004. « [Le principe de laïcité], fruit d'une longue histoire, repose sur le respect de la liberté de conscience et sur l'affirmation de valeurs communes qui fondent l'unité nationale par-delà les appartenances particulières. L'école a pour mission de transmettre les valeurs de la République parmi lesquelles l'égalité de dignité de tous les êtres humains, l'égalité entre les hommes et les femmes et la liberté de chacun y compris dans le choix de son mode de vie. Il appartient à l'école de faire vivre ces valeurs, de développer et de conforter le libre arbitre de chacun, de garantir l'égalité entre les élèves et de promouvoir une fraternité ouverte à tous. »

La laïcité garantit et protège les libertés

Le slogan « Tout faire pour que Imrane, Axelle et Ismaïl pensent par eux-mêmes » met explicitement en avant l'enjeu essentiel de la **liberté de conscience**.

Fondée en droit sur l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (« Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »), ce principe à valeur constitutionnelle est rappelé dans l'article 1^{er} de la loi du 9 décembre 1905 garantissant la séparation des Églises et de l'État (« La République assure la liberté de conscience »). La liberté de conscience de tous les citoyens est une des finalités de la laïcité.

Au niveau individuel, elle peut être associée aux **libertés d'opinion, de pensée, de religion mais aussi d'expression et de communication**, comme dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. La liberté de conscience assure à tout individu le droit de choisir librement le système de valeurs et principes qui guide son existence et donne la possibilité légale de s'affranchir de toute conviction – religieuse ou non. Elle participe donc pleinement au projet d'émancipation intellectuelle des élèves par le savoir et la culture comme le suggère également l'affiche « Donner le même enseignement à Romane, Eylan et Alex, quelles que soient leurs croyances ». « [En permettant] à Ines, Lenny, Simon ou Ava d'être ensemble », l'École garantit un cadre qui donne la possibilité aux élèves de dépasser les appartenances particulières et d'exprimer leur singularité et leurs choix par rapport à des modes de pensée ou à des croyances.

D'un point de vue collectif, la liberté de conscience est ainsi étroitement liée au projet commun de la **démocratie** et de la **souveraineté du peuple** composé de citoyens libres et égaux, autonomes dans leurs choix car ils peuvent penser par eux-mêmes en toute sécurité et exercer un regard critique sur leur environnement.

Laïcité et égalité

En garantissant à chacun le droit de choisir ses convictions et en ne reconnaissant aucun culte, le principe de laïcité permet de concilier les libertés de chacun et l'**égalité en droit et devant la loi** garanties par les articles 1 et 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'affiche « Donner le même enseignement à Romane, Eylan et Alex, quelles que soient leurs croyances » fait directement référence à ce principe qui rend possible l'émancipation par les savoirs et permet la construction de références communes.

C'est aussi au nom du principe de laïcité rattaché à celui d'égalité que le droit français interdit les discriminations, notamment religieuses ou de genre. L'affiche « Permettre à Malia, Tidiane et Paloma de porter les mêmes couleurs » permet d'évoquer la question des stéréotypes de genre, de mixité.

Laïcité et fraternité

La même affiche met en évidence, à travers l'apprentissage du sport collectif et de l'esprit d'équipe, l'importance des projets collectifs qui permettent de dépasser les différences. Les temps d'enseignement articulés à des actions éducatives ou l'implication dans les instances sont l'occasion de faire le lien avec d'autres projets communs fondés sur la participation, l'engagement, la solidarité et la fraternité.

L'affiche « Permettre à Inès, Lenny, Simon ou Ava d'être ensemble » permet aussi d'articuler la laïcité à la fraternité. Un établissement scolaire est un creuset où les élèves expérimentent la fraternité à travers la découverte et l'acceptation de l'altérité au nom de principes et de valeurs communes.

La mise en œuvre du principe de laïcité dans les établissements scolaires

La laïcité permet de construire et de faire vivre ces principes et valeurs à l'École, autour d'un ensemble de règles, de principes et de pratiques, qui s'appliquent pour certains à l'institution et aux enseignants et pour d'autres aux élèves.

Le principe de neutralité

Il s'applique aux personnels, aux enseignements et aux espaces des établissements. La laïcité à l'École repose d'abord sur la séparation entre religion et éducation.

Les affiches « Donner le même enseignement à Romane, Elyjah et Alex quelles que soient leurs croyances » et « Tout faire pour que Imrane, Axelle et Ismail pensent par eux-mêmes » permettent de mettre en avant la neutralité comme condition de la liberté de conscience, affirmant le rôle de l'École (laïque) dans la formation d'une pensée autonome.

Le principe de **neutralité** s'impose aux enseignants comme à tous les agents publics. En application de la loi du 20 avril 2016 qui modifie la loi de 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires, la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique rappelle que, « dans l'exercice de leurs fonctions, les agents publics ne doivent marquer aucune préférence à l'égard de telle ou telle conviction, ni donner l'apparence d'un comportement préférentiel ou discriminatoire, notamment par la manifestation de leurs convictions religieuses ».

Dans les enseignements, la neutralité n'est pas seulement une obligation négative. Loin d'être un discours médian unique, elle repose sur la promotion du principe de **pluralisme** et de la **diversité des connaissances**. L'article de la Charte de laïcité qui rappelle que les enseignements sont laïques précise que « afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique » (Charte de laïcité, article 12). Le travail du professeur consiste alors à mettre en avant différentes approches, à en faire comprendre les logiques, pour que les élèves puissent les comprendre et construire leur pensée en apprenant à différencier faits et opinions, croyances et savoirs.

La neutralité a également pour finalité de protéger la liberté de conscience des élèves. Le professeur doit en effet souligner les limites que fixent les principes républicains et montrer aux élèves que toutes les opinions ne se valent pas, dans le but de leur apprendre à se protéger contre des discours prosélytes ou haineux, comme l'affirme l'article 10 de la loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance. « L'État protège la liberté de conscience des élèves. Les comportements constitutifs de pressions sur les croyances des élèves ou de tentatives d'endoctrinement de ceux-ci sont interdits dans les écoles publiques et les établissements publics locaux d'enseignement, à leurs abords immédiats et pendant toute activité liée à l'enseignement. La méconnaissance de cette interdiction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe » (article L.141-5-2 du code de l'éducation).

Ce principe de neutralité s'applique également à tout l'espace de l'établissement, comme à tout espace affecté à un service public. Ce cadre neutre permet à « Lenny, Simon et Ava d'être ensemble », car il garantit le bon fonctionnement de l'établissement scolaire en permettant l'expression des différences dans le respect des principes républicains.

L'École laïque, cadre de l'apprentissage des libertés et de ses nécessaires limites par les élèves

Dans cette optique globale de formation des élèves, le respect des principes organisés par la laïcité, notamment la liberté de conscience et d'expression, est garanti aux élèves. En contrepartie, leur apprentissage souligne aussi de nécessaires devoirs.

Ainsi, le droit à la formation des élèves comprend aussi des obligations précisées par les articles L.511-1 et R.511-11 du Code de l'éducation, dont certaines concernent directement les enseignements.

Le vademecum « la laïcité à l'école » précise ces règles :

- « L'obligation d'assiduité qui incombe aux élèves (article L. 511-1 du Code de l'éducation) implique notamment qu'ils doivent accomplir tous les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et respecter le contenu des programmes (article R. 511-11 du Code de l'éducation). »
- En outre, si la liberté d'expression est reconnue aux élèves, son exercice ne peut toutefois porter atteinte aux activités d'enseignement (article L. 511-2 du Code de l'éducation). Les élèves n'ont par conséquent pas le droit de s'opposer à un enseignement en raison de leurs convictions religieuses. Cela permet de « Donner le même enseignement à Romane, Elyjah et Alex quelles que soient leurs croyances ».
- « Ils ne peuvent pas non plus, au nom de considérations religieuses ou de toute autre considération, contester le droit d'un professeur, parce que c'est un homme ou une femme, d'enseigner certaines matières, ou encore le droit d'une personne n'appartenant pas à leur confession de faire une présentation de tel ou tel fait historique ou religieux, ni refuser de visiter certains monuments ou d'étudier certaines œuvres en éducation musicale et en arts plastiques. »¹. C'est en acceptant les différentes visions du monde que « Imrane, Axelle et Ismail » apprendront à penser par eux-mêmes.

D'autres obligations ont pour but de limiter l'expression des manifestations religieuses de la part des élèves dans l'enceinte de l'établissement. Le but est de préserver un environnement qui permette à « Lenny, Simon et Ava d'être ensemble », c'est-à-dire le bon fonctionnement d'un lieu d'éducation où chacun peut construire sereinement sa personnalité. Dans le cadre de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, l'article L.141-5-1 du Code de l'éducation dispose que « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » Comme le précise le vademecum sur la laïcité, les élèves peuvent porter des signes religieux discrets, contrairement aux agents publics astreints à une stricte neutralité :

- « Sont en revanche interdits les signes et tenues dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse, tels que le voile dit islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa, le turban sikh, le bindi hindou ou une croix de dimension excessive, cette liste n'étant pas exhaustive.

1. [Vademecum La laïcité à l'école](#), juillet 2021, p.46.

- La loi est rédigée de manière à pouvoir s'appliquer à toutes les religions et de manière à répondre à l'apparition de nouveaux signes, voire à d'éventuelles tentatives de contournement de la loi.
- Sont également interdits les signes et tenues dont le port ne manifeste une appartenance religieuse qu'en raison du comportement de l'élève (CE, 5 décembre 2007, n° 295671, n° 285394, n° 285395 et n° 285396). L'interdiction porte sur le caractère ostensible de la manifestation et non pas sur le signe en tant que tel. »²

Pistes pédagogiques

- À la faveur de la présentation de la Charte de la laïcité aux élèves en début d'année, le professeur peut utiliser une ou plusieurs des affiches de la campagne pour illustrer certains articles de la charte. Il peut demander aux élèves d'identifier quels articles peuvent être illustrés par chaque affiche et de justifier leur choix par une argumentation présentée oralement à l'ensemble de la classe. À l'inverse, il peut demander aux élèves de rédiger un slogan original (à la manière de la campagne) pour illustrer des articles de la charte qui ne seraient pas déjà en lien direct avec les affiches, et de justifier leur choix.
- La campagne d'affichage sur la laïcité à l'École constitue un acte fort d'exposition dans l'espace public (y compris sur les réseaux sociaux). Le professeur peut interroger les élèves sur le sens d'une campagne visant à rendre publique la dimension laïque de l'École : pourquoi promouvoir la laïcité à l'École dans l'espace public ? À qui s'adresse cette campagne ? Quelles exigences pour l'École et pour les personnels de l'éducation nationale cette campagne illustre-t-elle ? Cette exigence est-elle de même nature que celle qui concerne les élèves ? Les parents d'élèves ? La restitution des réponses peut prendre la forme d'un oral synthétique et structuré – du type 180 secondes pour convaincre –, permettant aux élèves de consolider des compétences propres à l'expression orale.
- Les slogans des affiches sont des supports utilisables pour mieux comprendre la manière dont l'École contribue au respect de la laïcité et ce que la laïcité permet au sein de l'École. Dans cette optique, le professeur peut demander aux élèves de mettre en récit une situation vécue dans le cadre scolaire (situation d'enseignement, situation d'interaction entre élèves ou entre adultes et élèves, situation liée à la vie scolaire...) et qu'un des slogans pourrait illustrer. La mise en récit permet de structurer son expression, de construire des liens entre un cas concret dans lequel l'élève a pu se trouver engagé (y compris comme témoin) et un slogan rapporté à une vérité d'ordre général.

2. [Vademecum La laïcité à l'école](#), juillet 2021, p.26.

La laïcité dans les enseignements

Les quatre affiches peuvent être l'objet de prolongements didactiques et pédagogiques pour aborder des questions en lien avec la laïcité et montrer comment elle permet de faire les principes et valeurs qui y sont associés.

L'apprentissage du raisonnement et de l'esprit critique

L'affiche « Tout faire pour que Imrane, Axelle et Ismail pensent par eux-mêmes » évoque des apprentissages permettant d'accéder à la liberté de conscience, parmi lesquels le raisonnement, la recherche d'information, l'esprit critique, l'argumentation et le débat. Ces apprentissages permettent de travailler la construction et la confrontation des idées afin de stimuler la curiosité des élèves, de leur donner la capacité à se forger des opinions qui leur sont propres et de leur faire comprendre que le savoir est une construction en mouvement permanent, afin qu'ils deviennent pleinement libres de leurs choix.

Apprendre à raisonner dans un cadre libre et neutre implique de mobiliser avec les élèves les connaissances nécessaires à la compréhension de l'objet d'étude, afin de questionner les faits, d'identifier les points de vue de chacun pour bien distinguer ce qui relève du fait et ce qui relève de l'opinion ou de l'interprétation, opérations indispensables à toute analyse critique ou toute argumentation. La formation au raisonnement repose aussi sur l'apprentissage à la **recherche d'information** afin de réunir des éléments de connaissance pertinents, fiables et pluriels sur lesquels le raisonnement peut s'appuyer. Il est notamment important de faire comprendre aux élèves qu'aucune ressource documentaire n'est neutre et de leur apprendre à se protéger des formes de violence que certaines sources véhiculent (prosélytisme, incitation à la haine...).

L'analyse critique repose ainsi sur la capacité à évaluer les informations et à les confronter. L'esprit critique est à la fois un état d'esprit et un ensemble de pratiques toujours à actualiser, impliquant chez chacun autonomie, modestie par rapport à la complexité du réel et lucidité quant à son savoir et à ses limites.

Ces compétences se traduisent aussi dans les pratiques de classe, autour de **l'argumentation et du débat**. Argumenter, c'est développer un ensemble d'affirmations raisonnées présentées à l'appui d'une démonstration répondant à une question. Le débat, comme pratique démocratique, vise la recherche d'un compromis ou d'un consensus sur fond de divergences de points de vue construits ou repérés par les élèves. Ces apprentissages exigent un cadre neutre pour permettre la recherche d'une vérité non pas donnée, mais construite.

L'enseignant assure la présentation des différents points de vue sur une question sans prendre parti pour l'un ou l'autre, la finalité étant de donner aux élèves tous les éléments de connaissance pour construire leur opinion dans les limites du cadre fixé par les principes républicains. Ce travail préparatoire permet de rassembler des arguments pour faire face aux discours ou aux attitudes qui sortiraient de ce cadre.

Les deux prolongements pédagogiques proposés ci-dessous ne sont pas construits à partir des affiches de la campagne à proprement parler, mais ils consistent à donner corps aux principes et aux objectifs rappelés par la campagne (ici, la construction du raisonnement et de l'esprit critique comme garantie de la liberté).

Prolongement pédagogique 1 sur le raisonnement et l'esprit critique - Cartographie des controverses

Cette démarche repose sur une double finalité, selon les définitions élaborées par Bruno Latour³, à l'origine de cette technique :

- Mettre en avant une **controverse**, c'est-à-dire une « situation de conflit où plusieurs acteurs de plusieurs types s'opposent sur plusieurs questions concernant plusieurs enjeux: il s'agit d'un débat ayant en partie pour objet des connaissances scientifiques ou techniques qui ne sont pas encore assurées ».
- En retirer une **cartographie**, c'est-à-dire une « représentation capable d'en rendre la complexité facilement lisible ».

La démarche de la cartographie des controverses a donc pour but de rendre compte de la complexité et de l'incertitude du monde dans lequel nous vivons, en incitant les élèves à s'informer sur de nombreuses controverses scientifiques, techniques qui ont une incidence sur notre vie quotidienne.

Sa fonction est de montrer que ces controverses n'appellent pas une réponse tranchée, mais se posent souvent comme un arbre de questions auxquelles différents acteurs vont apporter des réponses, en fonction de leur position et de leurs intérêts : cartographier les controverses, revient à lister les arguments des scientifiques, politiques, ONG... en identifiant et validant les sources afin de se forger une opinion.

Les élèves en groupe prennent en charge les rôles des différents acteurs : scientifique, militant, chef d'entreprise, salarié, dirigeant politique, consommateur, artiste... Ils vont sonder toutes les facettes de la controverse, confronter les points de vue pour en retirer une synthèse sous la forme d'un schéma heuristique. Ce travail, par une recherche approfondie, permet la construction de points de vue informés, une distanciation critique et l'acquisition de nombreuses compétences dans la recherche et le traitement des informations.

Prolongement pédagogique 2 sur le raisonnement et l'esprit critique - Une activité de débat « La rivière des crocodiles »

Ce dispositif reprend un jeu appelé « La rivière des crocodiles », sur un format de débat mouvant à partir de questions proposées par le professeur. Une corde est tendue dans la salle, et les élèves ont obligation de se positionner d'un côté ou de l'autre de la corde, selon qu'ils sont en accord ou en désaccord avec la proposition. Ils sont ensuite questionnés pour expliquer le sens de leur positionnement, et ont toujours la possibilité de changer de côté, à condition d'expliquer ce changement.

Les premières questions sont très simples, fondées sur le quotidien des élèves (par exemple, « un professeur a-t-il le droit de dire en classe quelle est sa religion ? » ou « un élève a-t-il le droit de refuser la visite d'un monument religieux ? », « un établissement scolaire est-il un lieu où on ne peut pas s'exprimer sur la religion et ses convictions ? »), et les échanges permettent au professeur d'amener les élèves vers des argumentations plus complexes, par la discussion entre les deux côtés de la « rivière », afin de construire par les échanges une définition de notions telles que la neutralité ou la liberté de conscience, ou d'expliquer la différence entre la neutralité de l'État et le fait d'être athée, ou encore de définir la notion d'espace public, tout en rappelant ce que permet ou interdit le droit. La séance aboutit à une étude des textes et à une restitution autour de la définition du principe de laïcité et les principes et valeurs qui lui sont associées.

3. https://controverses.sciences-po.fr/archive/biocarburants/controverse_carto/index.html

L'enseignement laïque des faits religieux

L'affiche intitulée « Donner le même enseignement à Romane, Elyjah et Alex quelles que soient leurs croyances » pose la question de la place des religions et des croyances dans les enseignements. Le cadre de l'enseignement laïque des faits religieux a été renforcé au début des années 2000 et le rapport fondateur dirigé par Régis Debray, qui s'appuyait sur le constat que trop d'élèves et d'enseignants voyaient dans la laïcité la nécessaire mise à l'écart des religions dans l'enseignement, ce qui entretenait chez eux un manque de connaissances très dommageable alors que la France était confrontée aux défis d'une diversité religieuse renouvelée⁴.

Enseigner les faits religieux, c'est d'abord initier les élèves à des cadres de pensée et des cultures qui ont façonné la pensée, l'art, mais également le fonctionnement des sociétés humaines depuis les origines de l'humanité. Si la sécularisation de nos sociétés peut les rendre moins apparentes, leur connaissance demeure néanmoins indispensable à leur compréhension, et à ce titre au cœur des finalités des programmes. Ainsi, notamment en français ou en histoire des arts, la compréhension des textes et œuvres n'est pas possible sans une connaissance minimale des religions qui les sous-tendent, en particulier les religions monothéistes. Cette connaissance doit, afin de demeurer neutre et impartiale, reposer sur toutes les opinions et croyances, dans le souci d'une culture de la liberté et dans un objectif d'enrichissement de la culture générale, afin de rendre la discussion possible sur tous les textes et toutes les œuvres.

Les faits religieux sont également analysés pour ce qu'ils sont, une construction intellectuelle et sociale. Cette volonté se retrouve dans les programmes d'histoire, où les origines des monothéismes juif et chrétien sont étudiées, et doivent l'être selon un schéma similaire :

- D'abord, séparer ce qui relève de la foi de ce qui relève de la connaissance que l'on peut prouver, non pas pour disqualifier ce qui relève de la foi, mais pour délimiter ce qui relève d'un apprentissage de ce qui relève d'une conviction personnelle.
- Analyser la croyance ainsi caractérisée comme un fait social, pour comprendre ce qui explique pourquoi elle a acquis cette importance et comment elle permet de mieux appréhender des organisations sociales, des politiques, des comportements individuels et collectifs, des expressions artistiques.

Cette approche fondée sur la connaissance seule et la construction du raisonnement, dans le respect des principes républicains de liberté de conscience et d'égalité, permet de faire face à des contestations fondées sur les seules croyances. Comme le souligne la circulaire du 18 mai 2004, « parce que l'intolérance et les préjugés se nourrissent de l'ignorance, la laïcité suppose également une meilleure connaissance réciproque, y compris en matière de religion ». Cette expérience de l'altérité et de sa nécessaire acceptation est indispensable pour « Permettre à Inès, Lenny, Simon et Ava d'être ensemble ».

Enseignement scientifique, laïcité et contestations

L'explication de la nature propre du savoir scientifique implique une lecture laïque reposant sur l'impartialité, l'objectivité, et la rationalité.

Le savoir doit d'abord être présenté comme une construction rationnelle et expérimentale, fondée sur la démonstration par la logique et la vérification par les faits. La théorie scientifique est impartiale et objective, car elle a été prouvée par le raisonnement (preuve intellectuelle, la démonstration) et l'expérience (preuve matérielle, faits, vérification). Il diffère à ce titre d'une vérité absolue car des failles dans le raisonnement ou de nouvelles

4. [Vademecum La laïcité à l'école](#), juillet 2021, p.51.

observations peuvent le faire évoluer. Toutefois, s'il ne faut donc pas le présenter comme infaillible, il est nécessaire de souligner que seule une autre démonstration scientifique peut éventuellement le modifier. Cette approche participe ainsi de la promotion de la liberté intellectuelle et de la capacité à penser par soi-même.

À ce titre, le savoir se différencie de la conviction subjective, qui fait l'objet d'un sentiment de vérité mais dont rien ne peut démontrer la réalité. Si le croyant peut parler de sa foi comme d'une preuve, c'est une preuve qui ne constitue pas une preuve scientifique, c'est une preuve pour lui-même et non pas pour autrui ou plus précisément pour la raison d'autrui dont on peut atteindre la raison par l'argumentation, la démonstration, la corroboration par d'autres recherches, l'expérimentation. Différencier des ressorts rationnels et des ressorts psychologiques est ainsi un levier intéressant.

Ainsi, le savoir scientifique à l'école repose sur trois procédés :

- faire comprendre que le savoir se construit sur ce qui est démontrable et vérifiable ;
- transmettre une culture scientifique ;
- faire apprendre aux élèves à pratiquer une démarche scientifique.

L'exemple de l'origine de l'Univers, de la vie et de l'être humain permet de mettre en évidence la nécessité de ces procédés, pour faire la part entre le discours scientifique et le discours religieux.

Si le scientifique cherche à répondre à la question « comment l'Univers a-t-il commencé ? », le religieux pour sa part s'applique à apporter une réponse à la question « pourquoi et dans quel but l'Univers existe-t-il ? ».

De même, la question des cours relatifs à la reproduction et à la sexualité est l'objet de contestations souvent fondées sur des motifs d'impudeur ou sur la remise en cause de la mixité. L'approche doit alors porter sur le fait que l'information sur la sexualité, notamment en cours de SVT, a une finalité cognitive.

Cette approche permet en outre de souligner les dimensions relationnelle, juridique, sociale et éthique de la sexualité, réfléchir sur le respect mutuel, le rapport à l'autre, l'égalité filles-garçons, le respect des différences, les règles de vie en commun, notamment pour les questions de santé publique et les problématiques relatives aux violences sexuelles, à la pornographie ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes⁵. Ces outils intellectuels permettent ainsi aux élèves de penser par eux-mêmes et de s'émanciper d'éventuelles pressions sociales extérieures, comme le souligne l'affiche d'Imrane, Axelle et Ismail.

5. [Vademecum La laïcité à l'école](#), juillet 2021, p.46.

Prolongement pédagogique sur l'enseignement scientifique - En sciences de la vie et de la Terre, « Une belle prise de bec » - théorie, opinions et faits

Cette proposition a pour objectif d'apporter une illustration concrète des principes posés par les affiches « Donner le même enseignement à Romane, Elyjah et Alex quelles que soient leurs croyances » et « Tout faire pour que Imrane, Axelle et Ismail pensent par eux-mêmes ».

La séquence a pour but, en mettant en avant les différentes étapes de la construction de la théorie de l'évolution et en amenant les élèves à en tester le fonctionnement, de comprendre son fonctionnement par la sélection naturelle, dans le but de montrer la différence entre une théorie scientifique et la simple expression d'une opinion.

L'activité repose sur plusieurs expériences :

- Le constat de différences entre les becs d'oiseaux d'une même espèce vivant sur différentes îles, amenant à des hypothèses sur les raisons de cette différence, essentiellement autour du régime alimentaire, ce qui met en avant l'idée d'adaptation à des environnements variés.
- Une mise en perspective avec d'autres espèces permettant de montrer que ces différences à l'intérieur d'une même espèce sont une règle générale, qui est selon C. Darwin la garantie de la survie des espèces.
- La mise en place d'une hypothèse reprenant ces deux idées pour essayer d'expliquer ces différences, à savoir qu'une seule espèce, mais avec des différences entre individus, aurait colonisé les îles de la région, et que sur chaque île, les individus ayant les formes de bec les mieux adaptées à leur environnement ont survécu. Les élèves confrontent donc, dans le cadre d'expériences, les formes de bec avec les environnements des îles. Cela permet de mettre en évidence la sélection entre les attributs et l'adaptation comme moteurs de l'évolution.
- Les modèles construits sont mis en commun et confrontés à la théorie, définir comme un ensemble d'hypothèses, de connaissances vérifiées et de règles logiques, et pas l'expression d'une simple opinion.
- Dans un dernier temps, les élèves comprennent qu'une théorie permet d'étendre l'explication à de nouvelles observations. Si le modèle permet de faire des prédictions testables, confrontées aux observations, alors la théorie est considérée comme fiable.

eduscol.education.fr